

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **vendredi, 8 janvier 2021, à 19 h 30**, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand, par téléconférence conformément à l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet à un conseil municipal de siéger à huis clos durant la pandémie. Trois citoyens ont participé à la rencontre par téléconférence.

Sont présents : David Pharand, Marie-Céline Hébert, Michel Longtin, Gaétan Lalande, Raymond Bisson, Gilles Payer, Noel Picard

Ont motivé leur absence : Aucun

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Julie Ricard, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Ouverture de la réunion

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 4 décembre 2020.

2. Finances

- 2.1 Lecture et adoption - comptes fournisseurs de décembre 2020
- 2.2 Rapport des salaires et autres dépenses au 31 décembre 2020
- 2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 décembre 2020

3. Dossier mines

4. Rapport du maire

5. Période de questions

6. Département de l'Administration

- 6.1 Annexe III Correspondance
- 6.2 Adoption du règlement 2021-01 Tarification pour le financement de certains biens et services de la Municipalité de Duhamel
- 6.3 Adoption du projet des prévisions budgétaires 2021 de la régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP)
- 6.4 Résolution de concordance et de coute échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 288 500 \$ qui sera réalisé le 14 janvier 2021
- 6.5 Soumissions pour l'émission de billets
- 6.6 Cotisation annuelle des adhésions aux organismes
- 6.7 TECQ- Nouvelle programmation

7. Département de la gestion des ressources humaines

7.1 Maintien des services essentiels et du fonctionnement de l'administration municipale- Pandémie de COVID-19

8. Département de l'Hygiène du milieu

9. Département des Travaux publics

9.1 Compte-rendu du département

9.2 Ordre de changement No 04 de CIMA+

10. Département de la Sécurité publique

10.1 Compte-rendu du département

11. Département de l'Urbanisme et de l'Environnement

11.1 Compte-rendu du département

11.2 Demande de l'APLG relative à la défense des intérêts des membres d'associations de lacs de Duhamel dans les dossiers miniers

12. Département des Loisirs, culture et tourisme

12.1 Compte-rendu du département

12.2 Inscription au Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et cours d'eau 2021-2022

12.3 Demande d'aide financière du Club des ornithologues de l'Outaouais

13. Département de la promotion et développement économique

14. Département du service à la collectivité

15. Varia

16. Période de questions

17. Fin de la plénière

1. Ouverture de l'assemblée

2021-01-19713 Ouverture de l'assemblée

Il est résolu

D'ouvrir la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 19 h30

Adoptée à l'unanimité

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2021-01-19714 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est résolu

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

1.2 Lecture et adoption des procès-verbaux - séance ordinaire et séance extraordinaire du 4 décembre 2020

2021-01-19715

Lecture et adoption des procès-verbaux – séance ordinaire et séance extraordinaire du 4 décembre 2020

Il est résolu

QUE la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 4 décembre 2020 soit exemptée et que ceux-ci soient adoptés tels que déposés.

Adoptée à l'unanimité

2. FINANCES

2.1 Lecture et adoption des comptes fournisseurs

2021-01-19716

Adoption des comptes fournisseurs 31 décembre 2020

Il est résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes payés et à payer au 31 décembre 2020 pour un montant total de 130 192,17 \$ et ce, tels que détaillés sur les listes déposées, à savoir ;

- La liste sélective des déboursés, payés par les chèques 22868 à 22990
- Les paiements directs 50552 à 500569
- Les prélèvements 5356 à 5381

QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à ces listes, soient, par la même occasion, approuvées.

Adoptée à l'unanimité

2.2 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois de décembre 2020

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de décembre 2020, pour une dépense totale de 59 827,80 \$ a été déposé à tous les membres du conseil.

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 2.1 et 2.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Julie Ricard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 décembre 2020

2021-01-19717

Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 décembre 2020

Il est résolu

QUE le rapport des revenus et dépenses, au 31 décembre 2020 soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

Adoptée à l'unanimité

3. DOSSIER MINES

Le maire informe qu'une rencontre sur les TIAM est à venir avec l'UMQ.

4. RAPPORT DU MAIRE

État de la situation en lien avec la Pandémie de Covid 19 pour notre municipalité et 2 rencontres à venir avec Mathieu Lacombe, député une en lien avec les besoins reliés à la Covid 19 et l'autre concernant le Lodge de la SEPAQ.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Raymond Bisson a quitté la conférence 19h 45 pour être de retour à 19 h 47

6. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION

6.1 Correspondance Annexe III

Le détail de la correspondance reçue depuis la dernière séance apparaît en annexe III, dans un document intitulé « Correspondance - assemblée du mois de janvier 2021 ».

6.2 Adoption du règlement 2021-01 Tarification pour le financement de certains biens et services de la Municipalité de Duhamel

2021-01-19718

Adoption du règlement 2021-01 Tarification pour le financement de certains biens et services de la Municipalité de Duhamel

ATTENDU QU'il y a lieu de se prévaloir des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1) et de financer certains biens et services au moyen d'un mode de tarification;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné lors de l'assemblée ordinaire du 4 décembre 2020, du conseil de la municipalité de Duhamel;

Il est **résolu**

QUE le règlement suivant, portant le numéro «2021-01 » et intitulé « RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS ET SERVICES » soit adopté :

ARTICLE 1 TAXES ET COMPENSATIONS

1.1 Pour pourvoir aux dépenses annuelles pour la fourniture des services énumérés ci-dessous, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement sur tous les immeubles, unités d'évaluation imposables, les taxes et compensations indiquées dans chaque catégorie.

1.2 Ces taxes et compensations sont exigibles du propriétaire ou de l'occupant à ce titre, de l'unité d'évaluation visée et sont payables conformément aux règles relatives à la perception des taxes foncières municipales.

ARTICLE 2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

2.1 Unité d'évaluation résidentielle, chalet, gîte touristique Bed & Breakfast résidence de touristes, camping saisonnier, terrain de camping journalier, espace offert en location à la journée ou hebdomadaire (matières non recyclables 87,90 \$ matières recyclables 19,47 \$ et écocentre 19,78 \$

2.2 Commerce, auberge, motel, hôtel, industrie et cas non prévus : (matières non recyclables 280,36 \$ matières recyclables 76,43 \$ et écocentre 19,78 \$)

ARTICLE 3 DÉNEIGEMENT

3.1 Unité d'évaluation située ou accessible par un chemin déneigé par la municipalité : 266,34 \$

3.2 Unité d'évaluation située ou accessible par un chemin non déneigé par la municipalité : 133,17 \$

3.3 Unité d'évaluation située le long du chemin privé de l'Érable : 259,30 \$ en plus de la tarification prévue au point 3.2.

**ARTICLE 4
ALIMENTATION EN EAU**

4.1 Bâtiment résidentiel, chaque logement : 197,29\$

4.2 Commerce, industrie ou établissement non prévu, chaque bâtiment : 394,63 \$

**ARTICLE 5
DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

5.1 Unité d'évaluation, sauf les catégories ci-dessous : 12,93 \$

5.2 Chaque espace offert en location dans terrain de camping, auberge, motel ou hôtel : 6,44 \$

5.3 Commerce, industrie ou autre établissement : 107,52 \$

**ARTICLE 6
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

6.1 Unité d'évaluation : 34,05 \$

**ARTICLE 7
EXEMPTION**

7.1 Les articles 2,3,4,5 et 6, ne s'appliquent pas à une unité d'évaluation vacante, non utilisé et non constructible et qui ne bénéficie pas de droits acquis permettant de déroger aux dispositions prévues au règlement en vigueur à ce propos.

**ARTICLE 8
REMPACEMENT**

Le présent règlement prévaut sur les dispositions réglementaires ayant les mêmes objets et les remplace.

**ARTICLE 9
ENTRÉE EN VIGUEUR**

9.1 Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

David Pharand, maire

Julie Ricard, dg

Adoptée à l'unanimité

6.3 Adoption du projet des prévisions budgétaires 2021 de la régie intermunicipale du Parc Industriel régional vert de Papineau (PIRVP)

2021-01-19719

Adoption du projet des prévisions budgétaires 2021 de la régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP)

ATTENDU que conformément à l'article 603 du Code municipal du Québec, la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) doit transmettre son budget du prochain exercice financier à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence pour adoption avant le 1^{er} octobre 2020;

ATTENDU le dépôt du projet des prévisions budgétaires de l'année financière 2021 auprès des vingt-quatre (24) municipalités locales de la MRC de Papineau membres de l'entente intermunicipale concernant le PIRVP telles que présentées en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrale;

Il est résolu

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Duhamel adoptent les prévisions budgétaires 2021 de la Régie intermunicipale du PIRVP, conformément à l'article 603 du Code municipal du Québec;

ET QUE le secrétaire-trésorier et directeur général soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC avant le 15 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

6.4 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 288 500 \$ qui sera réalisé le 14 janvier 2021

2021-01-19720

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 288 500 \$ qui sera réalisé le 14 janvier 2021

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Duhamel souhaite emprunter par billets pour un montant total de 288 500 \$ qui sera réalisé le 14 janvier 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2015-10	78 500 \$
24-2010	15 100 \$
25-2010	17 400 \$
26-2010	23 900 \$

2020-06	153 600 \$
---------	------------

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 24-2010, 25-2010, 26-2010 et 2020-06, la Municipalité de Duhamel souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CÉLINE HÉBERT ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 janvier 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 janvier et le 14 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	38 300 \$	
2023.	39 000 \$	
2024.	39 500 \$	
2025.	13 200 \$	
2026.	13 300 \$	(à payer en 2026)
2026.	145 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 24-2010, 25-2010, 26-2010 et 2020-06 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 janvier 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à l'unanimité

6.5 Soumission pour l'émission de billets

2021-01-19721 Soumission pour l'émission de billets
--

Date d'ouverture :	7 janvier 2021	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 9 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	14 janvier 2021
Montant :	288 500 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Duhamel a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 janvier 2021, au montant de 288 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

38 300 \$	0,55000 %	2022
39 000 \$	0,65000 %	2023
39 500 \$	0,80000 %	2024
13 200 \$	1,00000 %	2025
158 500 \$	1,25000 %	2026

Prix : 98,62900

Coût réel : 1,49801 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE LA PETITE-NATION

38 300 \$	1,66000 %	2022
39 000 \$	1,66000 %	2023
39 500 \$	1,66000 %	2024
13 200 \$	1,66000 %	2025
158 500 \$	1,66000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,66000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par M Ranymond Bisson , appuyé par M. Noël Picard et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Duhamel accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 14 janvier 2021 au montant de 288 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2015-10, 24-2010, 25-2010, 26-2010 et 2020-06. Ces billets sont émis au prix de 98,62900 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

6.6 Cotisation annuelle des adhésions aux organismes

2021-01-19722

Cotisation annuelle des adhésions aux organismes

CONSIDÉRANT les renouvellements des cotisations annuelles des organismes ci-dessous à savoir :

UMQ

COMBEQ

ADMQ
FQM
ASSOCIATION DES CHEFS
TOURISME OUTAOUAIS
QUÉBEC MUNICIPAL
SOCIÉTÉ DES ATTRACTIONS DU QUÉBEC
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA MARCHÉ
CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU
LOISIRS SPORTS OUTAOUAIS
FLEURONS DU QUÉBEC

Il est **résolu**

QUE le Conseil autorise le paiement des cotisations précitées pour l'exercice 2021.

Adoptée à l'unanimité

6.7 TECQ- Nouvelle programmation

2021-01-19723 TECQ-Nouvelle programmation
--

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version No 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles ;

Programmation No 2	
Plan d'intervention	
Coûts estimés	6 750 \$ avant taxes

Adoptée à l'unanimité

7. DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

7.1 Maintien des services essentiels et du fonctionnement de l'administration municipale- Pandémie de COVID-19

2021-01-19724

Maintien des services essentiels et du fonctionnement de l'administration municipale- Pandémie de COVID-19

CONSIDÉRANT QUE l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la COVID-19 le 11 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret de l'urgence sanitaire au Québec ;

CONSIDÉRANT l'annonce du gouvernement québécois d'un confinement strict du 8 janvier 2021 au 8 février 2021, pouvant être prolongé,

CONSIDÉRANT l'obligation d'effectuer du télétravail jusqu'au 8 février inclusivement, pour toutes les personnes qui travaillent dans des bureaux ;

CONSIDÉRANT la possibilité pour le conseil municipal de déterminer que la présence de certains employés est nécessaire pour la poursuite des activités ou des services essentiels et que leur présence au bureau ou dans un édifice municipal pourrait être permise;

Il est résolu

QUE les membres du conseil jugent la présence des cols bleus et des employés attitrés au service de l'urbanisme et de comptabilité et finances, nécessaire à la poursuite des services essentiels, le télétravail leur étant impossible ;

QUE les membres du conseil autorisent le personnel cadre à se présenter dans les bureaux de façon sporadique afin d'assurer la gestion et le bon fonctionnement de la Municipalité ;

QUE les membres du conseil favorisent le télétravail pour tous les employés pouvant en effectuer, conformément aux directives gouvernementales;

QUE le conseil autorise le remboursement de frais supplémentaires de certains fournisseurs de services occasionnés par le télétravail dont la réclamation de dépassement de coûts devra être accompagnée des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

8. DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

9. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

9.1 Compte-rendu du département

Monsieur Gaëtan Lalande présente le rapport du département des travaux publics.

9.2 Ordre de changement No 04 de CIMA+

2021-01-19725

Ordre de changement No 04 de CIMA +

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des changements aux travaux en chantier dans le cadre du projet RIRRL et AIRL, plus spécifiquement sur le chemin Tour du Lac, la rue Principale et le chemin du Lac Gagnon Ouest ;

CONSIDÉRANT l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* permettant la modification à un contrat ;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-06-19552 mandatant l'entreprise 9088-9569 Québec Inc pour effectuer les travaux d'amélioration du chemin Tour du Lac, de la rue Principale et du chemin du Lac Gagnon Ouest,

CONSIDÉRANT la résolution 2017-11-18608 mandatant la firme CIMA+ pour des services d'ingénierie dans le cadre du projet RIRRL et AIRL ;

CONSIDÉRANT l'ordre de changement N° 04 émis par la firme CIMA+ le 19 août 2020 portant sur des modifications au Recueil de tarifs de camionnage en vrac, les tarifs horaires ainsi que les taux à la tonne-kilomètre qui ont été majorés depuis le 1^{er} juin 2020.

Il est résolu

QUE les membres du Conseil acceptent les ordres de changement No 04 de la firme CIMA+ daté du 19 août 2020 pour un montant supplémentaire de 37 496,91 \$, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité

10. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Compte-rendu du département

Monsieur Gaëtan Lalande présente le rapport du département des incendies.

11. DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

11.1 Compte-rendu du département

Monsieur Noël Picard présente le rapport du département de l'urbanisme

11.2 Demande de l'APLG relative à la défense des intérêts des membres d'associations de lacs de Duhamel dans les dossiers miniers

2021-01-19726

Demande de l'APLG relative à la défense des intérêts des membres d'associations de lacs de Duhamel dans les dossiers miniers

CONSIDÉRANT la demande de l'Association des propriétaires du lac Gagnon à l'effet que la Municipalité octroie un don monétaire afin de défendre les intérêts des membres des associations de propriétaires des lacs Gagnon, Simon, Iroquois, Lafontaine, Petit Preston et Doré dans les dossiers miniers, déposée le 29 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de préserver les écosystèmes lacustres, ainsi que la quiétude de ses citoyens riverains ;

Il est résolu

QUE les membres du Conseil autorisent le versement d'un don de 2000 \$ servant à la défense des droits des membres des six associations précitées dans le cadre des activités minières projetées sur le territoire.

QUE les membres du Conseil demandent les détails des activités effectuées grâce à ce don.

Adoptée à l'unanimité

12. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

12.1 Compte-rendu du département

Monsieur Michel Longtin donne le compte-rendu du département

12.2 Inscription au Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et cours d'eau 2021-2022

2021-01-19727

Inscription au Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et cours d'eau 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE le lac de la Ferme est un lieu privilégié pour la pêche ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'accroître la relève de pêcheurs dans la Municipalité en offrant un programme d'initiation aux jeunes de 9 à 12 ans ;

CONSIDÉRANT QU' une activité de pêche blanche aura lieu dans le cadre de l'activité des Féeries du Chevreuil en janvier 2022, en collaboration avec différents partenaires ;

Il est résolu

QUE les membres du Conseil autorisent madame Lydia Grenier, coordonnatrice en loisir, culture et tourisme par intérim à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme « Pêche en herbe » hiver 2022 de la Fondation de la Faune du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

12.3 Demande d'aide financière du Club des ornithologues de l'Outaouais

2021-01-19728

Demande d'aide financière du Club des ornithologues de l'Outaouais

CONSIDÉRANT la demande de don du Club des ornithologues de l'Outaouais ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs activités ornithologiques sont tenues sur le territoire de Duhamel ;

Il est résolu

QUE les membres du Conseil autorisent un don de 500 \$ en vue de promouvoir le loisir ornithologique à Duhamel.

Adoptée à l'unanimité.

13. DÉPARTEMENT DE PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14. DÉPARTEMENT DU SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

15. VARIA

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Louis St-Hilaire : remerciements aux membres du conseil pour le don octroyé (point 11.2)

Est-ce qu'il y a un suivi sur l'implication de l'APLG au sein du comité régional avec la SEPAQ ?

- M. Claude Tétreault : sur le ch. du Lac Doré Nord (après la tour de communications), il y a un ponceau de gelé et le niveau d'eau est en hausse dans le fossé.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-01-19729 Levée de la séance

Il est résolu

QUE la séance soit et est levée à 20 h 27

Adoptée à l'unanimité

David Pharand
Maire

Julie Ricard
Directrice générale et sec. -trés.